

*Chez les Panet*

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec et Bibliothèque et Archives Canada**

Titre : Chez les Panet / Michel Langlois

Nom : Langlois, Michel, 1938- , auteur

Langlois, Michel, 1938- | Le tout pour le tout

Description : Sommaire incomplet : tome 3. Le tout pour le tout

Identifiants : Canadiana 20230067255 | ISBN 9782898670510 (vol. 3)

Classification : LCC PS8573.A58123 C44 2023 | CDD C843/.6-dc23

© 2024 Les Éditeurs réunis

Illustration de la couverture : Jonathan Ly

Les Éditeurs réunis bénéficient du soutien financier de la SODEC  
et du Programme de crédit d'impôt du gouvernement du Québec.

Financé par le gouvernement du Canada



*Édition*

LES ÉDITEURS RÉUNIS

lesediteursreunis.com

*Distribution nationale*

PROLOGUE

prologue.ca

Imprimé au Canada

Dépôt légal : 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

MICHEL LANGLOIS

*Chez* les Panet

★★★ *Le tout pour le tout*



LES ÉDITEURS RÉUNIS

# Du même auteur

## *Chez les Panet*

1. *Au-delà du rêve*, 2023
2. *La succession*, 2023

## *La vie avant tout*

1. *Le destin en marche*, 2020
2. *En pleine action*, 2020
3. *La vérité sans compromis*, 2021
4. *Par monts et par vaux*, 2021

## *Le temps de le lire*

1. *Une vie bien fragile*, 2017
2. *Une vie nouvelle*, 2017
3. *Les années fastes*, 2018
4. *La force du destin*, 2018
5. *Une vie débordante*, 2018

## *La force de vivre*

1. *Les rêves d'Edmond et Émilie*, 2009, 2012, 2017
2. *Les combats de Nicolas et Bernadette*, 2010, 2012, 2017
3. *Le défi de Manuel*, 2010, 2012, 2017
4. *Le courage d'Élisabeth*, 2011, 2012, 2017

## *Ce pays de rêve*

1. *Les surprises du destin*, 2011
2. *La déchirure*, 2012
3. *Le retour*, 2012
4. *Le mouton noir*, 2013

## *Les gardiens de la lumière*

1. *Maîtres chez soi*, 2013
2. *Entre des mains étrangères*, 2014
3. *Au fil des jours*, 2014
4. *Le paradis sur terre*, 2015

## *Il était une fois à Montréal*

1. *Notre union*, 2015
2. *Nos combats*, 2016

## *Il était une fois à Québec*

1. *D'un siècle à l'autre*, 2016
2. *Au gré du temps*, 2016

## *Un p'tit gars d'autrefois*

1. *L'apprentissage*, 2011
2. *Le pensionnat*, 2012

# PREMIÈRE PARTIE

UNE VIE EN DENTS DE SCIE



# 1

Le 27 août 1799, les parents de Bernard-Antoine Panet, assistés de son grand-père maternel Philippe-Louis Badelard, se présentèrent chez le notaire Joseph-Antoine Planté. Ils engagèrent Bernard-Antoine, âgé de dix-neuf ans, en apprentissage pour cinq ans auprès de son père, Jean-Antoine, en qualité de clerc avocat et étudiant en droit afin qu'il obtienne sa licence d'avocat.

Le contrat précisait que Bernard-Antoine, durant les cinq prochaines années, devait obéir à son père en tout ce qu'il lui commanderait de faire de licite et d'honnête touchant l'étude du droit. Il devrait demeurer constamment chez son père, rue Sainte-Ursule, et ne pourrait pas quitter la maison sans son autorisation. En tout temps, il devrait s'appliquer à l'étude du droit, pratiquer ses devoirs religieux, avoir de bonnes mœurs, être fidèle à son maître et le prévenir des dommages qu'on pourrait lui causer.

En compensation, son père, qui était son maître, s'engageait à le loger dans sa maison, le nourrir à sa table et l'entretenir de hardes et de linges. Il s'assurait de le chauffer et de l'éclairer tout en lui enseignant le droit et la pratique comme avocat.

Presque six ans plus tard, le 16 mai 1805 s'avéra une journée toute particulière chez les Panet. Bernard-Antoine, l'aîné de la famille, ayant été fidèle à son engagement, recevait sa licence d'avocat. Il récoltait enfin les fruits de son travail acharné. Son père s'empressa de le féliciter et de lui faire la proposition suivante :

— Tu as un bel avenir devant toi. Tu commences aujourd’hui une carrière d’avocat qui devrait te mener loin. Tu sais à quel point ma tâche d’orateur au parlement m’accapare. Jusqu’à aujourd’hui, tu travaillais de concert avec moi dans notre bureau commun. Tu peux, bien sûr, décider d’ouvrir ton propre office et te faire de bons clients tant français qu’anglais puisque tu parles les deux langues. Mais avant de te lancer seul dans cette aventure, songe à te faire le plus de sous possible. Je te propose donc de prendre en charge le bon fonctionnement de notre bureau, et le cas échéant, voici ce que j’ai pensé pour toi. À compter du premier de ce mois, tu auras vingt-cinq louis courants par an pour tes besoins, outre ton logement et ta nourriture. De plus, ce que tu gagneras comme avocat pour ce que tu feras seul et par toi-même, en tenant notre bureau ouvert et en y faisant tout ce que tu pourras pour amoindrir ma tâche, te restera entièrement en attendant que tu t’établisses ensuite en ton particulier.

La proposition de son père ne tomba pas dans l’oreille d’un sourd. Bernard-Antoine promit de se charger du bureau, notamment durant les mois où son père siégerait au Parlement. Il allait plaider ses propres causes et devait notamment être appelé à défendre divers nouveaux clients, ce qui lui permettrait de se faire rapidement un nom. Cependant, son père le mit en garde.

— Tu vas voler désormais de tes propres ailes. Je ne serai pas toujours là pour te guider, aussi permets-moi de te prévenir contre toi-même. J’ai l’impression que ce que je m’apprête à te dire ne te fera pas plaisir. Ne va donc pas grimper dans les rideaux.

Les propos de son père le firent se crispier quelque peu. Ce dernier poursuivit sur la même lancée.

— Un père doit toujours avoir le souci du bonheur de chacun de ses enfants, mais je m’inquiète du tien. Tu es un bon enfant, mais je te trouve particulièrement insouciant. J’ai remarqué que tu



n'as jamais un sou vaillant. Tu aimes fêter et tu ne regardes pas à la dépense. Plusieurs de nos amis, tout comme ta mère, ont constaté la même chose. Ta conduite l'inquiète particulièrement. Elle n'ose juste pas te le dire pour ne pas te peiner. Tu dois apprendre que la vie n'est pas une fête perpétuelle. Pour toi, ça semble être le cas. Mais tu vas bien vite te rendre compte qu'elle est faite de beaux et de mauvais jours et peut se montrer parfois très cruelle. Bien souvent, au moment où tout va bien et qu'on s'y attend le moins, une épreuve nous frappe qui vient tout chambarder. Si nous n'avons pas été prévoyants, nous pouvons souffrir longtemps des épreuves qu'elle nous apporte.

Pendant que son père lui faisait ainsi la leçon, Bernard-Antoine resta stoïque. Il était bien conscient que son paternel visait juste, mais il n'en pensa pas moins qu'il saurait bien vivre sa vie comme il l'entendait.

— Je me suis laissé dire maintes fois que tu es un fêtard et qu'au bout de tes doigts les sous pleuvent facilement, poursuivit son père. Tu devrais suivre l'exemple que les animaux nous donnent. Les écureuils, par exemple, en prévision de jours plus difficiles, font des provisions. Tu connais sans doute, tout comme moi, la fable de Jean de La Fontaine, *La cigale et la fourmi*. Tu es plutôt du genre cigale, quelque peu imprévoyant. Je te mets donc en garde contre toi-même. J'ai mis bien du temps à me décider à aborder ce sujet avec toi. N'y vois pas de méchanceté de ma part. Mon devoir de père m'impose de le faire. Laisse-moi te dire, par ailleurs, que je t'admire pour ton sens du devoir. Je n'ai qu'à te louer pour la façon dont habituellement tu prends en main ce qui te tient le plus à cœur. Voilà pourquoi, aujourd'hui, c'est avec confiance que je te confie le bon fonctionnement de notre office d'avocats. Tu as tout ce qu'il faut pour en faire un des bureaux les plus fréquentés de Québec. Je compte largement sur toi pour continuer à honorer notre nom de Panet, comme l'a fait ton grand-père et comme je

me suis toujours efforcé de le faire. Tu es l'aîné de la famille, je m'attends donc à ce que tu sois un peu le protecteur de tes frères et de ta sœur. Un des plus grands soucis d'un bon père de famille est de voir à ce que, après son départ, ses enfants puissent compter sur quelqu'un pour les guider. C'est ordinairement le rôle de l'aîné. Je pourrai mourir en paix en sachant que tu seras toujours là pour te soucier de leur bonheur.

Bernard-Antoine rassura son père.

— Maintenant que je détiens ma licence d'avocat, j'entends réussir en ce domaine. Aussi, soyez rassuré, je ferai tout pour que le nom de Panet soit l'un des plus prestigieux de cette ville. Dormez en paix, le premier de mes soucis sera de voir à ce que ma mère, mes frères et ma sœur ne manquent jamais de rien.

— Ce sont là de sages paroles. À toi maintenant de démontrer que ce ne sont pas là des propos vides. Si jamais tu y manques, compte sur moi pour te le rappeler.

## 2

Jean-Antoine Panet avait largement raison de se soucier de la conduite de son fils aîné. Il eut bientôt l'occasion de revenir à la charge sur ce qu'il lui avait dit, quand le nommé Zacharie Gagnon vint le voir pour l'informer qu'il poursuivait Bernard-Antoine en justice pour la ridicule somme de quinze livres. Jean-Antoine s'empressa d'aller trouver son fils afin de lui parler de cette affaire.

Bernard-Antoine était à son poste à leur bureau d'avocats. Son père l'aborda en ces termes :

— À ce que je vois, tu connais bien Zacharie Gagnon.

— En effet.

— Il vient de m'apprendre qu'il t'a prêté quinze livres que tu avais promis de lui remettre le 20 juin dernier, ce que tu n'as pas fait. Pourquoi as-tu attendu qu'il te poursuive en justice plutôt que de solder ta dette ?

— Je n'y ai pas prêté attention.

— Tu te souvenais au moins de cet emprunt ?

— Oui, mais il n'était pas important.

— À tes yeux, peut-être, mais pas à ceux du prêteur.

— Je vais lui remettre son argent.

— Tu le sais, je n'aime pas faire de leçons aux autres, mais je vais de nouveau me permettre de t'en faire une. Un avocat ne devrait jamais être poursuivi pour une pareille négligence. Si j'ai un conseil à te donner, organise-toi pour ne plus avoir de dettes. N'achète jamais rien que tu ne puisses pas payer immédiatement. C'est la seule bonne façon de pouvoir dormir en paix. Je n'ai jamais été inquiété par quelque dette que ce soit en agissant ainsi. Tu devrais en faire autant.

Mine de rien, son père suivait de près la carrière de Bernard-Antoine. Il ne voulait surtout pas que le nom des Panet soit sali d'une façon ou d'une autre. Il se rendait compte une fois de plus que Bernard-Antoine, en ce qui avait trait à l'argent emprunté et à rendre, pouvait se montrer fort négligent.

À la suite de la remontrance de son père, Bernard-Antoine s'empessa de procéder au remboursement de M. Gagnon, mais comme il n'avait jamais un sou, il fut contraint de l'emprunter à sa mère.

Quand, par la suite, Jean-Antoine apprit que son fils avait choisi de défendre Justin McCarthy, agressé par nul autre que Joseph-François Perrault, il jugea bon de le prévenir :

— Dans toutes les causes que tu défends, tu dois en connaître le plus possible sur ton ou tes adversaires. Ainsi, dans la cause de McCarthy contre le sieur Perrault, sois sur tes gardes ! Perrault est un fin renard qui ne se gêne pas quant aux moyens qu'il avance pour sa défense. Tu as besoin d'être bien préparé pour lui tenir tête. Lui et la vérité ne font guère bon ménage. Il en mène très large à Québec. Tu sais qu'il est issu d'une famille de marchands très à l'aise. Il a eu jusqu'ici une vie passablement mouvementée.

— Vous semblez bien le connaître.

— En effet. C'est un adversaire politique peu scrupuleux que je crois même dangereux. Je me suis documenté à son sujet. Il terminait ses études au Séminaire de Québec quand son père a décidé d'aller s'établir en Louisiane et l'a rappelé à La Nouvelle-Orléans. Embauché par un marchand de Bordeaux qui menait des affaires à cet endroit, il n'y est pas resté très longtemps, car son père, qui ne tenait pas en place, l'a rappelé pour le remplacer à Saint-Louis, au Missouri. Il a profité de son séjour à cet endroit pour diriger les affaires paternelles. Tu sais qu'il parle espagnol. Il a même servi de secrétaire français au gouverneur de la partie espagnole de la Louisiane, ce qui lui a permis de créer de nombreux liens avec les Indiens et les marchands canadiens, français, anglais et américains. Comme tu peux le constater, il a vu neiger et il a plusieurs amis.

— Qu'est-ce qui l'a ramené à Québec ?

— Il est allé du côté de la Virginie pour recouvrer de l'argent dû à son père. Le navire où il se trouvait a été intercepté par des Indiens à la solde de l'Angleterre. Il a été fait prisonnier, est parvenu à s'évader après avoir subi des mauvais traitements et s'est rendu à Détroit où il a été heureusement accueilli par son oncle Jacques Baby Dupéron. Il y a refait ses forces et gagné Montréal, puis Québec, où il a séjourné chez ses oncles et tantes Baby et Perrault. C'est un homme d'expérience dont tu dois te méfier. Il a de multiples alliés pour qui, je t'en préviens, l'honnêteté est une chose secondaire.

— Comment se fait-il que vous le connaissiez si bien ?

— Tu le sais, je l'ai eu dans les pattes aux dernières élections. J'ai donc voulu tout savoir à son sujet. C'est comme ça que j'ai appris qu'il a vécu à Montréal où il a mis en place son propre commerce et a marié sa cousine Ursule McCarthy. Il s'est même occupé de théâtre avec Pierre-Amable de Bonne et a tâté du droit

avec Pierre Mézières. Grâce à l'intervention de son bon ami le juge De Bonne, un autre dont il faut constamment se méfier, il a fini par obtenir le poste de gardien de la paix et protonotaire à la Cour du Banc du roi et celle de gardien des archives d'état civil du district de Québec. C'est ce qui l'a amené à Québec. Avant, il s'était lancé en politique et avait été élu député d'Huntingdon.

— Il n'y a pas grand-chose qui vous a échappé à son sujet.

— En effet, c'est ce qu'il faut faire avec ce genre d'individu. Tu dois en connaître le plus possible sur ton client tout comme sur son ou ses adversaires. En politique, c'est la même chose. Perrault marche la main dans la main avec le juge De Bonne et tous deux sont entièrement dédiés à la cause britannique. Ils ont tout fait pour me faire perdre mes dernières élections. Je ne suis pas étonné qu'il s'en soit pris à McCarthy, pourtant apparenté à sa femme. Il ne souffre pas que quelqu'un puisse avoir des idées autres que les siennes et ne pas craindre de les exprimer. Je tenais à t'informer de tout cela pour que tu saches que nous vivons parmi des gens qui ne se font pas de quartier et ne craignent pas, le cas échéant, de nous rabaisser tant qu'ils le peuvent. Je t'en aurai prévenu. La vie est une sorte de labyrinthe dont il faut constamment connaître la sortie. Je ne veux pas te décevoir, mais si tu penses gagner facilement ta cause contre Perrault, tu peux me croire, tu as de fortes chances d'être déçu.

— Vraiment ?

— Comme je te l'ai dit, cet homme est dangereux, tout comme ses amis. Si par malheur, ta cause tombe entre les mains d'un juge de ses amis, sois certain qu'il trouvera l'excuse qu'il faut pour blanchir l'ami Perrault.

Ainsi mis en garde, Bernard-Antoine intervint contre Joseph-François Perrault en appuyant la plainte pour assaut sur sa

personne portée par Justin McCarthy le 15 mars 1810. Comme son père l'avait prédit, l'affaire traîna en longueur et, comme il fallait s'y attendre, elle mourut d'elle-même en cour. Joseph-François Perrault avait de trop hauts protecteurs pour risquer une condamnation.

Bernard-Antoine apprit de la sorte que la justice n'était pas assurée, même à celui qui avait en main toutes les preuves nécessaires pour gagner son procès. Elle dépendait souvent de la fortune, de l'influence et de la réputation de l'un ou de l'autre des belligérants. Perrault avait bel et bien agressé Justin McCarthy, mais allez savoir pourquoi, le juge avait retardé le processus judiciaire jusqu'à ce que la cause avorte.

Bernard-Antoine avait beau être furieux, ça ne changeait rien à la situation. Il fut toutefois certain d'une chose : son père était de bon conseil. C'est ainsi qu'il se promit d'être attentif à tout ce qu'il lui dirait. Il poursuivit sa profession d'avocat, bien résolu à garder les yeux ouverts. La vie lui réservait beaucoup d'autres surprises.





### 3

Quand, en 1812, les Américains décidèrent de s'emparer du Canada, Bernard-Antoine, qui faisait partie de la milice, fut appelé à se rendre à Montréal. Sa bonne conduite, sa loyauté et son courage furent remarqués et il fut nommé capitaine dans le premier bataillon de milice d'élite incorporée le 16 mars de l'année 1812. Deux mois plus tard, on lui attribuait le titre de major dans le même bataillon.

Au cours de ce séjour à Montréal, alors qu'il soupa à l'auberge des Trois Faisans, il vit à la table voisine une jeune femme qui discutait vivement avec un homme beaucoup plus âgé qu'elle. Tout au long du repas il ne put détourner son regard d'elle. Il l'apercevait de profil. Elle était vive et parlait anglais. Il remercia le ciel que son père ait eu la bonne idée de lui faire apprendre cette langue.

Sans le laisser paraître, il s'intéressa à leur conversation. Il y était question de l'inhumation d'un homme dont il n'entendit pas le nom, mais dont la jeune femme refusait de faire déplacer la dépouille. Selon elle, il était tout à fait normal qu'il repose dans le caveau funéraire familial. Ses interlocuteurs insistaient pour le faire inhumer au cimetière St. Mary's, mais elle s'y opposait.

— Pourquoi te préoccuper de ça, Harriet? lui objecta le vieil homme avec qui elle soupa. Il me semble que tu as beaucoup de choses plus urgentes à régler. La succession, par exemple. Il y a

encore quelques points en litige. Que comptes-tu faire des maisons dont tu hérites, rue Capitale, de la ferme avec son si beau verger au faubourg Saint-Laurent et de la terre dans le canton de Clifton ?

— Je compte m'en départir graduellement pour ne conserver que notre maison de la rue Notre-Dame. Mais, pour le moment, ce qui me préoccupe davantage, c'est la mésentente qui existe entre mes filles. Elles ne s'entendent pas sur ce qui revient à chacune. Mais on ne peut pas changer le testament de Charles.

— Allons donc, intervint le vieil homme. Je suis leur tuteur et je réglerai le problème sans leur assentiment.

— Vous allez vous les mettre à dos. Je préfère de beaucoup qu'elles en viennent à une entente à l'amiable. Je ne voudrais surtout pas qu'elles finissent par se haïr pour un détail aussi insignifiant. J'ignore qui leur a mis ça dans la tête, mais même si ce ne sont encore à mes yeux que des gamines, elles parlent chacune de se prendre un avocat.

— Elles sont mineures. C'est à moi à décider.

Bernard-Antoine s'apprêtait à partir. Quand il entendit cette remarque, il ne put s'empêcher de se mêler à leur échange.

— Pardonnez mon intrusion, formula-t-il. Je n'ai pas pu faire autrement que d'entendre vos propos. Je suis avocat et voilà pourquoi je me permets de vous interrompre comme le plus impoli des écornifleurs. Je pense toutefois que mon intervention pourra vous être utile. Je vous suggère tout simplement de conseiller à vos filles de ne prendre qu'un avocat qui leur servira d'arbitre. De la sorte, les frais s'avéreront moins élevés pour chacune.

Sur ce, il se leva de table et allait quitter la place quand la jeune femme le retint.

— Ce que vous proposez est fort sensé. Je vais vous écouter. Vous êtes avocat. Accepteriez-vous de leur dire deux mots à ce sujet?

— À condition de le faire incessamment, car je suis de la milice et j'ignore à quel moment je peux être appelé ailleurs qu'à Montréal.

— Commençons par le commencement, lui dit-elle. Vous êtes?

— Bernard-Antoine Panet.

— De la famille de notre orateur, je présume?

— En effet. Je suis son fils aîné.

— Vous me voyez heureuse de faire votre connaissance. Je suis la veuve du D<sup>r</sup> Charles Blake que vous avez peut-être connu. M. Arnold, ici présent, est le tuteur de mes filles. Je pense qu'il sera du même avis que moi, n'est-ce pas John?

— Sans doute, laissa-t-il tomber, après une légère hésitation.

— Eh bien! Gardez-vous du temps pour nous venir en aide, monsieur Panet. Que diriez-vous d'un souper ici dès demain à la même heure? J'y amènerai mes filles et vous informerai de leur désaccord.

La voyant si déterminée, Bernard-Antoine sauta sur l'occasion.

— C'est convenu, acquiesça-t-il. Demain, à la même heure. Bonne soirée à vous deux!

Le lendemain, il se retrouvait en leur compagnie, se félicitant d'être intervenu la veille. Il était tombé sous le charme de la jeune femme dont les deux filles n'étaient encore que des enfants. Il se fit exposer la raison du litige, réfléchit un moment et se permit un jugement à la Salomon.

— C'est très simple. Comme ces demoiselles héritent chacune d'un terrain de semblable dimension, mais à deux endroits différents et qu'elles désirent également que leur soit attribué le même terrain, je propose qu'il soit divisé en deux. Ainsi, elles auront chacune une part équitable.

Sa proposition fit vite réagir les jeunes demoiselles qui se prénommaient Mary et Ann. Mary fit savoir qu'elle désirait que le terrain demeure entier et Ann accepta qu'il soit divisé.

— Dans ce cas, voici ce que je propose, dit Bernard-Antoine. Le terrain ira à Mary.

— Comment cela? s'écria Ann, indignée.

— Parce que, précisa Bernard-Antoine, Mary aime plus ce terrain que toi. Je suis certain qu'il y a un motif qui fait qu'elle désire le conserver entier.

— Il est trop beau pour être divisé, expliqua-t-elle.

— Tandis que toi, Ann, reprit Bernard-Antoine, ça t'indiffère qu'il soit entier ou divisé, ce qui démontre que tu y es moins attachée que ta sœur. Ce terrain doit donc aller à celle qui le désire le plus.

Après un moment de réflexion, les jeunes filles acceptèrent sa proposition, tout comme leur tuteur, et du coup le litige fut réglé. C'est ainsi que, mine de rien, Bernard-Antoine entra dans la vie de la jeune veuve, Harriet Antill, dont il n'avait jamais entendu parler bien qu'en réalité elle fût sa cousine. Ils avaient en Charlotte Guillemain la même grand-mère.

## 4

Harriet Antill n'était pas n'importe qui. Veuve du D<sup>r</sup> Charles Blake, reconnu comme un excellent chirurgien et un homme d'affaires chevronné qui avait parfaitement réussi à Montréal dans le commerce de produits pharmaceutiques, elle n'arrivait pas les mains vides. En plus d'avoir hérité de la maison familiale de deux étages, rue Notre-Dame, et de deux autres maisons, rue Capitale, d'une ferme avec verger au faubourg Saint-Laurent et d'une terre de la Couronne dans le canton de Clifton au Bas-Canada, elle mettait la main sur une fortune en argent des plus enviabes.

Elle était issue d'une famille remarquable. Son père, Edward Antill, né le 11 avril 1742 à Piscataway au New Jersey, avait fait des études de droit et reçu sa licence d'avocat du King's College de New York en 1762. Il allait ensuite s'établir à Québec où, le 4 mai 1767, il épousait Charlotte Riverin, âgée de quatorze ans, fille du marchand Joseph Riverin et de Marie-Charlotte Guillemain.

Joseph Riverin, le père de Charlotte, était lui aussi un réputé marchand. Il possédait à Québec un magasin dans la basse-ville, rue du Sault-au-Matelot, et il faisait le commerce du bois ainsi que celui de diverses marchandises allant de la mercerie jusqu'aux animaux et en passant par de la nourriture aussi variée que des viandes de toutes sortes, de la farine, du beurre, des œufs, etc.

Il n'était donc pas étonnant qu'Edward Antill, lui-même fils d'un très riche marchand de New York, ait fait la connaissance de la jeune

Charlotte. Toutefois, quand, en 1775, les Américains attaquèrent Québec, Edward refusa de combattre contre les compatriotes. Il se fit soldat dans l'armée de Montgomery et assista même à la mort de ce dernier en décembre 1775. Les Américains ayant perdu l'affrontement, il ne fut plus le bienvenu à Québec et il retourna avec son épouse aux États-Unis. En 1777, il fut fait prisonnier par les Anglais à la bataille de Staten Island. Il demeura emprisonné pendant trois ans à bord d'un navire anglais sur la rivière Hudson. Libéré lors d'échange de prisonniers, il retrouva son épouse qui donna naissance à Harriet le 12 septembre 1780 à Bushwick Long Island. Son épouse, Marie-Charlotte Guillemain, étant morte en 1785 à l'âge de trente-deux ans, laissait deux orphelines d'âge mineur, Harriet et Frances, surnommée Fanny.

Deux ans plus tard, confiant sa fille Frances aux bons soins d'Alexander Hamilton, un ami avocat de New York, Edward décida de retourner vivre au Canada en y amenant Harriet. Il s'établit à Saint-Jean-sur-Richelieu, près de Montréal, où il mourut le 23 mai 1789.

Recueilli par son oncle John, Harriet vécut à Montréal où, le 3 juillet 1792, un groupe d'amis de la famille se réunit pour lui nommer un tuteur ainsi qu'à sa sœur Frances. Leur oncle John se vit confier la tâche de curateur à la succession pendant que William Hall était nommé tuteur des deux enfants mineurs. Présent lors de cette nomination parmi les amis du défunt se trouvait le D<sup>r</sup> Charles Blake, époux depuis 1783 de Mary Sutherland. Ce dernier étant devenu veuf, Harriet l'épousa à Montréal le 31 mars 1804, bien qu'il fût de trente-deux ans son aîné. Elle donna naissance à Mary et à Ann, avant que son époux ne décède à Montréal le 22 avril 1810. Il avait fait fortune comme apothicaire associé à Henry Nicolas Christopher Loedel. Non content de gagner beaucoup d'argent de

cette façon, il s'était intéressé vivement aux transactions immobilières, si bien qu'il fut longtemps en mesure de jouer au banquier en prêtant de l'argent à un taux de six pour cent d'intérêt.

C'est à Harriet qu'incomba la tâche de voir à la succession. Plutôt que de faire inhumer son mari au cimetière protestant St. Mary's, elle insista pour qu'il soit enterré sur un lot familial détenu dans l'est de Montréal près des rues Champlain et Dorchester. Sans doute était-ce une des volontés de son défunt mari.

Quand Bernard-Antoine fit sa connaissance, Harriet était veuve depuis un an et elle venait de se départir de la ferme du faubourg Saint-Laurent. Toutefois, elle vivait très à l'aise grâce à la superbe maison ainsi qu'à la fortune colossale laissée par son mari. De plus, c'était une femme très débrouillarde.

Cependant, comme il n'y a jamais rien de parfait, une chose tracassait passablement Bernard-Antoine qui en était tombé amoureux. Elle était de religion anglicane. Il se demandait comment il annoncerait la chose à ses parents et surtout à quelle réaction il devait s'attendre de leur part.